

# Questions et réponses

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande**

Band (Jahr): **26 (1888)**

Heft 36

PDF erstellt am: **22.05.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-190552>

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Le grand Paris. — Ils sont d'une insolence,  
Tous ces messieurs ; mais à Grange à Canard  
Venez un peu, vous verrez un gaillard,  
Bon citoyen, solide à la réplique.  
Elle est bien drôle, au moins, leur république.  
Mais c'est fini ; je ne dirai plus mot,  
Car on pourrait me prendre pour un sot.  
Dieu de bonté ! quel tas de cheminées !  
Mais je les eus bientôt examinées,  
Et descendis jusques au restaurant :  
Mon estomac désirait un calmant.  
J'ouvre la porte, un garçon me regarde,  
Moi je lui dis : Garçon, de la moutarde  
Et trois décis ! — Monsieur veut-il manger  
A la carte ? — Oh ! j'ai le temps d'y songer.  
Apportez-moi du pain, une fourchette ;  
J'ai dans mon sac (n'oubliez pas l'assiette)  
Un bon morceau de saucisson fumé :  
Il n'avait pas, ma foi, l'air trop charmé.  
— Monsieur, dit-il, nous servons à la carte,  
Et rien de plus. — Il faut donc que je parte.  
Mais, à propos, votre prix ? — Quinze francs.  
— Bien grand merci, Monsieur, et puis je prends  
D'abord la porte et l'escalier ensuite.  
J'arrive en bas éreinté de ma fuite,  
Et je m'enfile en un café voisin  
Où je trouvai mes trois décis de vin.

J. BESANÇON.

### Onna bouébetta que sâ sè reveri.

La bouébetta à Andrien, 'na petita botta de tràir  
à quatre ans, a dza tant dè malice, tota petita que  
l'est, que le rivè lè elliou ài grantès dzeins et que  
po avà dè cein que l'a einvià, le lè sâ dza eimbé-  
guinà, sein ein avà l'ai. L'amè bin lo sucro, cou-  
meint ti lè z'einfants, qu'ont tant dè pliési à lo  
croussi, kâ n'ont pas lizi dè lo laissi fondrè ; et  
l'autro dzo que l'ein demandàvè à sa tanta, que lài  
ein baillivè cauquì iadzo, sa tanta lài fà : Tiens !  
mais si tu m'en demandes encore, je ne t'en don-  
nerai pas, car il fait tomber les dents. Lo lein-  
dèman, la bouéba va sè froulà vai sa tanta, grimpè  
su sè dzénào, l'eimpognè pè lo cou et la cajolè dâo  
mi que le pào ; mà sein pipà lo mot.

— Eh bien ! que dis-tu, ma chérie ? lài fà la tanta  
ein la caresseint.

— Oh ! ze ne dis rien, et ze te demande pas du  
sucre au moins ! repond la petita sorcière, ein la  
vouaiteint avoué dâi ge qu'ein desont mé què sè  
parolès.

La tanta ne put s'eimpatsi dè fèrè 'na bouna re-  
caffaie, et vo laisso à peinsà cein que le fe, kâ vo  
sèdè prào coumeint sont lè tantès avoué lè petits  
z'einfants.

### Boutades.

Deux Lausannois étaient allés rendre visite à un  
ami commun à Vallorbes. Ce dernier les accompa-  
gna au Pont, pour leur faire voir le nouveau che-  
min de fer, qu'ils ne connaissaient pas encore, et  
leur offrit un excellent dîner chez M. Edgar Rochat,  
à l'hôtel de la Truite, dîner qui fut abondamment  
arrosé.

Au retour à Vallorbes, l'ami les engagea à cou-  
cher chez lui, leur promettant, pour le lendemain,  
une intéressante promenade dans les environs.

Les Lausannois, enchantés de la première jour-  
née, acceptèrent, ce qui ne plut guère à l'épouse de  
leur ami.

Durant la nuit, ils entendirent, à travers une  
mince paroi, la femme qui grondait le mari et lui  
reprochait sa légèreté : « Tu ne sais éviter aucune  
occasion de boire, lui disait-elle d'un ton navré, tu  
perds ton temps, tu ne feras jamais rien, rappelles-  
toi de ce que je te dis. C'est indigne, une conduite  
comme ça !... »

— Veux-tu me laisser dormir ! répond le Vallor-  
bier, agacé par cette leçon. Vois-tu, si ces messieurs  
n'étaient pas là, dans la chambre à côté, je te don-  
nerais une volée dont tu te souviendrais !

L'un des Lausannois, qui avait tout entendu, co-  
gne la paroi et lui crie : « Ne te gênes pas, fais seu-  
lement comme si nous n'étions pas là ! »

*Examens de recrues.* — Le colonel de recrutement,  
vieux grognard, voyant entrer un gros garçon por-  
tant une veste de milaine brune, et chaussé de gros  
souliers ferrés, croit avoir affaire à un citoyen de  
l'Oberland.

— Was wohlén sie ? lui dit-il.

La recrue reste immobile et bouche béante.

— Was wohlén sie ? donnerwetter ! reprend le  
colonel avec humeur.

— Aloo ! répond le jeune paysan d'un air ébahi,  
est-ce qui n'y a personne qui s'y parle français ?...

*Concert d'orgue.* — Nous apprenons avec  
grand plaisir que M. Blanchet, organiste, donnera,  
mardi 11 septembre, à 8 h. du soir, un concert d'or-  
gue dans le temple de Saint-François, avec le con-  
cours de Mademoiselle Baldo, cantatrice des Concerts  
des conservatoires de Paris, de Bruxelles et des Con-  
certs Colonne. Les amateurs d'orgue ne manqueront  
pas de profiter de cette rare occasion, car ce n'est  
que dans un concert d'orgue proprement dit que  
l'on peut juger des ressources de ce bel instrument.

*Questions et réponses.* — Il n'y a qu'une solu-  
tion au problème de samedi qui exige que tous les en-  
fants soient considérés comme ayant des âges différents,  
puisque tous sont nés à des intervalles de deux ans.  
Le cas de jumeaux ne peut donc être admis. — Réponse :  
2 garçons de 5 et 15 ans ; 4 filles de 7, 9, 11 et 13 ans.  
Nous avons reçu plus de 50 réponses justes, et la prime  
est échue à M. Jules Burnat, à Lausanne.

On nous propose le problème suivant :

*Trois abbés boivent du champagne en abondance, à  
l'heure de minuit, dans un pré. On demande la contenance  
du pré et sa valeur.*

Prime : 100 cartes de visite.

L. MONNET.

Une dame seule, habitant un bel appartement dans un  
beau quartier de Genève, prendrait en pension une per-  
sonne âgée à qui l'on donnerait des soins si le cas l'exi-  
geait. — S'adresser D. M. 105. P. restante, Genève.